Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 14, rue d'Angleterre, 14 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne 0.50
Réclames	— 1.00
Faits divers	— 2.00
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	— 3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	— 3.50
Etat-civil	— 3.75
Chronique locale	— 4.00
Echos	— 5.00
Gazette du Nord	— 6.00

Temps probable. — En France, des averses sont probables avec température voisine de la normale.

L'orgueil est insupportable à Dieu, car il ose se dresser devant « Celui qui Est », et lui crier : « Je suis ! »

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Fin de la séance du jeudi 5 juin

LA LOI DE 3 ANS

M. LEFEVRE termine son discours, très chaleureusement applaudi par une grande partie de la Chambre, en déclarant qu'il votera le service de 3 ans qui lui paraît absolument indispensable.

En regagnant son banc, l'orateur est l'objet d'une nouvelle ovation, et de nombreux députés viennent lui serrer la main.

A l'extrême-gauche : A lundi !

M. LE HERISSE proteste et demande la suite de la discussion qui est ordonnée.

M. TISSIER regrette que depuis 1905 on n'ait rien fait pour l'amélioration des camps d'instruction. Puis il proteste contre l'envoi des hommes au Maroc (Exclamations).

M. ETIENNE. — Si nous n'étions pas au Maroc, qui y serait à l'heure actuelle ? Je vous le demande. (Vifs applaudissements).

M. TISSIER affirme qu'il est persuadé que les masses populaires en Allemagne et en France désirent ardemment la paix, et il constate que pour obtenir les votes qu'ils désirent, les Gouvernements des deux pays se servent des mêmes arguments.

La Chambre décide par assis et levés, le renvoi de la discussion à lundi après-midi.

Séance levée à 7 heures 05.

Aujourd'hui à 2 heures, interpellation Colliard, sur l'Inspecteur d'Académie du Rhône.

SÉNAT

Fin de la séance du jeudi 5 juin

LA LOI DE FINANCES

Au chapitre 14, le ministre répondant à M. CHABERT, annonce qu'un relèvement des crédits postaux est à l'étude pour permettre d'octroyer une bicyclette aux receveurs des Postes.

L'article 109 de la Chambre stipule que dans les développements annexés par chaque ministère au budget, les articles compris dans les divers chapitres devront porter l'indication : 1° des dépenses effectuées pour ces mêmes articles ou mêmes chapitres, pendant l'année précédente ; 2. des crédits tombés en annulation ; 3. des crédits inscrits aux précédents exercices.

La Commission des Finances propose le rejet de cet article.

Après des observations de M. MILLIES-LACROIX et du ministre des Finances, la Commission accepte la disjonction qui est proposée.

Sur la demande du ministre des Finances, en renvoie à la Commission des Finances, deux dispositions additionnelles, l'une de M. GAUZY, l'autre de M. CHABERT.

La première tendant à ce que les emplois de fonctionnaires soient accordés particulièrement aux jeunes gens ayant accompli trois ans de service militaire ; la seconde, à suspendre l'avancement des fonctionnaires exempts du service militaire, pendant la durée normale de ce service.

L'ensemble de la loi de Finances est adopté à l'unanimité de 258 votants.

Séance levée à 7 heures 10.

Séance mardi 10 juin, à 2 h. 1/2.

QUI TROP EMBRASSE...

A quoi sert un instituteur ?

— Parbleu !... à faire la classe !

Ah ! vous croyez ?... Que vous êtes naïf ! L'instituteur moderne, sachez-le, ne fait plus sa classe que si la multiplicité des occupations extra-scolaires auxquelles on le voue lui en laisse le loisir. L' « Eclair » disait hier à ce propos un cas bien suggestif : celui d'un maître d'école affligé, en sus de son métier pédagogique, de quinze fonctions aussi variées que baroques. On y voyait figurer les titres les plus divergents, depuis « secrétaire de la mairie » jusqu'à « chef de la Chorale-Fanfare », en passant par « trésorier du Sou des Ecoles laïques » !

Hélas ! ce cas est loin d'être isolé, nous apprend, dans l' « Instituteur Français », M. Théodoric Legrand, qui montre à quel point nombre d'instituteurs se trouvent submergés, par le flot perpétuellement montant, des œuvres périscolaires, circumscolaires ou postscolaires. Or, ces besognes, accessoires en principe, sont, dans la pratique, imposées à l'instituteur comme essentielles, car hors d'elles, point d'avancement ni de faveurs : « les maîtres ne sont plus guère appréciés aujourd'hui, ni pour le travail qu'ils donnent dans leur classe, ni pour la qualité des méthodes et des procédés qu'ils emploient, ni pour les progrès de leurs élèves. C'est tout autre chose que l'on distingue, que l'on vante et que l'on récompense. C'est leur participation effective aux œuvres complémentaires, dont on a lu plus haut une incomplète énumération : c'est aussi et surtout leur ardeur et leur zèle politique. En dehors de cela, il n'y a plus, pour eux, ni médailles, ni rubans. »

Avec des maîtres ainsi détournés de leur mission fondamentale, comment s'étonner que fléchisse lamentablement le niveau des études primaires, que s'accroisse le nombre de conscrits illettrés, etc., etc... ?

Il est temps de réagir. « Qui trop embrasse mal étreint », nous enseigne la Sagesse des nations, tandis que celle de M. Th. Legrand proclame :

« Je ne suis l'adversaire d'aucune des œuvres d'éducation, de patriotisme, de prévoyance ou de solidarité... Mais je demande qu'elles fonctionnent à côté de l'école, en dehors du programme scolaire proprement dit... Avant tout, qu'on rende l'instituteur à sa classe, rien qu'à sa classe ! »

Quand songera-t-on à s'inspirer de cette parole de bon sens ?

W. SERJEYX.

Gazette du Nord

Jeudi matin, a été célébré à Saint-Jean-Baptiste, à **DUNKERQUE**, à onze heures et demie, le mariage de **M. Eugène Coquelle**, fils de M. Félix Coquelle, maire de Rosendaël, et de Mme, née Crépy, avec **Mlle Madeleine Lebleu**, fille de M. et Mme Adolphe Lebleu-de Bailliencourt.

Une assistance considérable de notabilités y assistait ; Mgr Scalbert, doyen de St-Jean-Baptiste, a prononcé une allocution toute paternelle qui a fait une vive impression.

Les témoins étaient, pour le marié, Mme Paul Crépy-Danel, son aïeule maternelle, et M. Henri Louhry, docteur en droit, son beau-frère ; pour la mariée, M. Philippe Lebleu, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Dunkerque, son aïeul paternel, et M. Paul Lebleu, son frère.

On nous annonce les fiançailles de **M. Jean Morel**, fils de M. et Mme Henri Morel, de **LILLE**, avec **Mlle Rose Michel**, de **GREUX-DOMRÉMY**.

ÉCHOS

TOURNEE DE CONFIRMATION

Mgr Charost quitte Lille aujourd'hui pour donner la Confirmation à Roubaix, Tourcoing, etc.

A raison des surcharges de la tournée pastorale, Sa Grandeur ne pourra recevoir de visites privées jusqu'à la fin des Confirmations.

CONSEIL DE REVISION DU NORD

Après avoir examiné près de 20.000 conscrits au cours des séances qu'il a tenues, depuis le 17 février, dans le département du Nord, le conseil de révision s'est réuni le 30 mai à la Préfecture, en vue des décisions à prendre sur un certain nombre de jeunes gens ajournés pour visite ou production de pièces et pour clôturer les listes du recrutement cantonal.

En ce qui touche la session extraordinaire du conseil de révision, pour laquelle il sera attribué deux séances qui seront tenues à la Préfecture du Nord, il est rappelé que les jeunes gens appartenant à la classe 1912, qui, après avoir été ajournés par le conseil de révision, se croiraient, depuis leur ajournement, dans un meilleur état de santé pourront, sur leur demande, être visités de nouveau par le conseil de révision dans sa session extraordinaire du 25 août au 1er septembre prochain.

Les intéressés devront faire parvenir leur demande, le 5 août au plus tard, à la Préfecture du département où ils sont inscrits.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE LILLE

La Société de Géographie organise une excursion en Belgique et en Hollande (du 17 au 21 juin) avec l'itinéraire suivant : Exposition de Gand, Terneuzen, Middelbourg, Rotterdam et Anvers.

Les inscriptions sont reçues au siège de la Société.

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE DU NORD

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni mercredi 28 mai, sous la présidence du préfet.

Il a donné des avis favorables concernant la construction d'un égout à Douai, l'installation d'un nouveau gazomètre à l'usine à gaz de Coudekerque-Branche, de fours à chaux à Wallers, d'une fabrique de fonte hématite à Cappelle et de tueries particulières à Thun et à Raches.

Il a donné avis favorable à un projet de travaux à l'asile d'aliénées de Bailleul et transmis pour enquête aux commissions sanitaires la liste des communes dont la mortalité, pendant la période triennale écoulée, a été supérieure à la moyenne générale de la France.

Le conseil a adopté les conclusions d'un rapport relatif aux inconvénients des fumées des usines de Saint-Amand.

CHEMIN DE FER DU NORD

MUTATIONS

M. Gabelle, chef mécanicien à Hirson, est nommé chef mécanicien de première classe à Valenciennes. — M. Migœuil, chef mécanicien de première classe à Busigny, est nommé à Cambrai. — M. Choquet, chef mécanicien de seconde classe à Creil, est nommé mécanicien de première classe à Busigny. — M. Olivié, mécanicien de classe supérieure à Cambrai, est nommé chef mécanicien de seconde classe à Crépy. — M. Grançon, mécanicien de première classe à Tergnier, est nommé chef mécanicien de seconde classe à Hirson. — M. Defaux, mécanicien de première classe à Fives, est nommé chef mécanicien à Tergnier.

M. François, chef mécanicien de seconde classe à Valenciennes, est nommé chef mécanicien de première classe à Amiens. — M. Dubois, sous-chef de gare à Jeumont, passe à Creil. — M. Bleuze, s.-chef de gare à Pontoise, est nommé au même titre à Jeumont. — M. Bétrancourt, chef de la grande vitesse à Maubeuge, est nommé à Arras. — M. Debyser, sous-chef de la grande vitesse à Dunkerque, est nommé chef de la grande vitesse à Maubeuge.

M. Couvreux, secrétaire d'inspecteur à Hazebrouck, est nommé employé intérimaire à La Gorgue. — M. Brunot, employé à Armentières, est nommé secrétaire d'inspecteur à Hazebrouck. — M. Botteau, homme d'équipe de première classe à Jeumont, est nommé employé même gare. — M. Martin, employé à Valenciennes, est nommé employé à Béthune.

M. Duflot, aiguilleur de troisième classe à Bavay, est nommé facteur mixte intérimaire à Trélon. — M. Joly, sous-chef de la petite vitesse à Dunkerque, est nommé chef de la petite vitesse à Hazebrouck. — M. Bertrand, receveur de la petite vitesse à Solesmes, est nommé receveur-chef de la petite vitesse à Caudry.

M. Groseiller, employé principal à Maubeuge, est nommé receveur-chef de la petite vitesse à Solesmes. — M. Laforge, employé à Solesmes, est nommé receveur chargé de la grande et de la petite vitesse à Iwuy. — M. Laby, surveillant-chef des manœuvres à Fouquereuil, est nommé surveillant-chef des manœuvres à Douai. — M. Echevin, homme d'équipe de première classe à Valenciennes, est nommé employé à Achiet.

UNE VISITE A LA VENTE DE CHARITÉ

de Fourmies

Dimanche dernier, les Dames des œuvres catholiques de Fourmies avaient organisé une vente de charité précédée d'une fête de gymnastique. Malheureusement cette dernière, donnée en plein air, fut contrariée par le mauvais temps et les Fourmisiens ne purent applaudir tout à leur aise leurs vaillants gymnastes catholiques.

Par contre la vente de charité qui se tenait dans des locaux couverts obtint un réel succès. Les visiteurs et visiteuses étaient nombreux qu'il s'agissait de transformer en acheteurs et en acheteuses.....

C'est ce qu'accomplissaient avec infiniment de talent et de bonne grâce les vendeuses occasionnelles.

Ses pareils à deux fois ne se font pas connaître...

tel est l'adage qu'on pourrait appliquer aux organisatrices et organisateurs de cette agréable après-midi.

Mais tenez voulez-vous me permettre de vous raconter simplement de quelle façon je fis dimanche dernier ma première entrée dans une « Vente de Charité ».

. . . . . .

A peine avais-je franchi le seuil qu'on m'interpelle :

— Par ici, Monsieur, la « Bonne aventure ».

— Volontiers !

Je paye, je pique une formule à l'aide d'une grande aiguille « ad hoc » et le diseur de « bonne aventure » s'esclaffe tout haut :

— Monsieur, vous serez père de treize enfants !

— Boum ! Merci, Monsieur !

En somme, treize enfants c'est... une bonne moyenne. A la grâce de Dieu !

— Monsieur, un petit gâteau.

— Comment donc, Mademoiselle ! Combien ?

— Dix sous.

— C'est pour rien, heureusement que je n'en ai pris qu'un petit...

— Des articles de ménage, Monsieur ! Un flacon d'odeur ! Une lampe ! un parapluie ! Un petit lapin en étoffe ! Un portefeuille ! Caramels, croquettes ! Que saisje ?

On est harcelé, tiraillé, on refuse, on insiste, on discute et finalement la victoire demeure aux vendeuses. Pour ma part, sans trop savoir comment, me voilà possesseur d'un flacon de bénédictine, d'un autre d'alcool de menthe, et d'autres objets... C'est égal, je voudrais maintenant sortir de ce magasin à « entrée libre », j'ai dépassé mes prévisions de dépenses et puis il fait une chaleur dans cette salle... c'est un vrai Sahara...

Enfin j'aperçois l'oasis, le Buffet, adossé au salon « à thé ». J'y bondis !

— Bonjour, mon vieux, viens prendre une flûte !

— Ah ! ces bons amis, quel plaisir de nous retrouver après cette chaude alerte...

— Monsieur a appelé ?

— Moi ? Non.

— Ah ! Je croyais vous avoir entendu demander une bouteille de champagne et je l'apportais...

— Parfaitement... je comprends... laissez votre bouteille, j'allais justement vous appeler... Hein comme les grands esprits se rencontrent.

. . . . . .

Je m'étais cru en sûreté au buffet... penser donc !

— Monsieur, un cigare ?

— Fleurissez-vous, Messieurs.

— Je vends mes derniers bonbons !

Et je fume, je me laisse fleurir, je croque des bonbons, et pourquoi ne l'avouerais-je point : tout cela m'amuse énormément.

Mais voici l'heure de la fermeture, il faut liquider les soldes, c'est le dernier assaut, bien peu y résistent ; pour moi, je suis décidé à gagner la porte sans perdre mes dernières plumes, j'y atteins presque, on m'arrête :

— Monsieur, mon dernier portefeuille ?

— Combien ?

— Dix francs.

— Non, c'est trop cher.

— Mais, Monsieur, c'est du marocain.

— A plus forte raison, avec le nombre qu'on en tue actuellement au Maroc, il doit y avoir une baisse considérable. — Et sur cette réplique affreuse (oh ! j'en conviens !) je me sauve.

. . . . . .

Mais, allez-vous vous écrier, c'est une exploitation que cette « Vente de Charité », un guet-apens « select ».

Non pas !

On a prévu et on désire les visites des humbles ; il y avait dimanche dernier, des articles cotés aux prix courants et même au-dessous, et les vendeuses, avec un tact dont il convient de les féliciter, savaient discerner les grosses bourses des petites.

En somme, ce fut pour Fourmies une heureuse innovation. Faire le bien en se divertissant, c'est tout de même faire le bien. Et, par surcroît, faire se rapprocher les « classes » dans une même pensée charitable, n'est-ce pas autant de motifs pour recommencer l'an prochain ?

Je pense que c'est l'avis du grand nombre.

C. B.

Le Congrès Eucharistique

DE PETITE-SYNTHE

Pour répondre à plusieurs questions posées ces jours derniers, le comité informe les pèlerins que le cortège des hommes, des jeunes gens et des dames et jeunes filles, se formera à 3 heures sur la route de Grande-Synthe, par conséquent au-dessus de l'église de Petite-Synthe en venant de Dunkerque.

CONGRÈS de Jeunesse catholique

A DEULEMONT

La Fédération de Quesnoy-sur-Deûle organise son Congrès annuel pour dimanche prochain, 8 juin, à Deûlémont.

Ce Congrès s'annonce comme devant être très intéressant. En voici le programme :

Le matin, à six heures, Communion générale.

A neuf heures trois quarts, réunion au Patronage pour se rendre en cortège à l'église.

A dix heures, grand'messe avec sermon. Des places seront préparées aux jeunes gens dans le chœur.

A une heure et demie, réunion du groupe de Deûlémont au Patronage, puis départ pour le hameau de la « Belle-Vue », où arriveront les différents groupes de la Fédération. Rentrée au Patronage.

A deux heures et demie, séance solennelle, sous la présidence de M. Delecroix, doyen de Quesnoy-sur-Deûle. — Discours de M. d'Halluin, président de la Fédération. — Lecture des rapports, suivie de la discussion, dirigée par M. Tiberghien, professeur aux Facultés catholiques de Lille et aumônier de l'Union du Nord. Cette séance de travail promet d'être très pratique et très fructueuse. — Discours de M. Danel, président du groupe de St-Etienne de Lille. — Discours de clôture de M. le comte d'Esclaibes, président de l'Union du Nord.

Après la séance, salut solennel chanté par les jeunes gens à l'église paroissiale. M. l'abbé Poullet, directeur des œuvres à Lille, y donnera le sermon de circonstance.

Conseil de Guerre

DEUX DETENUS DU FORT GASSION

CONDAMNES AUX TRAVAUX PUBLICS

Le régime du pénitencier du fort Gassion paraît tellement sévère à certains détenus que quelques-uns d'entre eux ont voulu risquer « le coup du conseil de guerre », comme ils disent, pour passer à d'autres exercices, c'est-à-dire se faire envoyer en Afrique.

Le cas de deux détenus, jugés il y a quinze jours, et les révélations qu'ils voulurent faire, furent l'objet d'une enquête prescrite par le général commandant le premier corps d'armée. Cette enquête a démontré qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte des réclamations des détenus, tous plus ou moins « mauvaises têtes », d'ailleurs.

A la séance de jeudi comparaissaient encore deux amateurs du séjour en Afrique, l'un Fernand Hartmann, déserteur du 127e, le second, Louis Théry, déserteur du 110e.

L'Affaire Hartmann

Hartmann à 21 ans. C'est un pupille de l'Assistance publique, originaire de Vieux-Condé, qui, fatigué de la profession de mineur, s'est engagé pour cinq ans, en 1912.

Au bout de deux mois et demi, il déserrait.

Arrêté, condamné à deux ans de prison, il fut envoyé au fort Gassion.

Le 10 avril dernier, il se présentait à la visite du médecin-major Troude pour un mal d'oreille.

Reconnu malade, il lui fut fait un léger pansement.

Le lendemain, Hartmann se présentait de nouveau à la visite pour un mal de gorge.

Au moment où M. Troude s'apprêtait, avec une spatule, à examiner le siège du mal, Hartmann lui cracha au visage et s'élança sur lui pour le frapper.

Le sergent-major Garnier parvint à s'emparer d'Hartmann, qui fut mis aux fers.

Hartmann a reconnu, au cours de l'enquête, que son acte n'avait eu pour mobile que le désir de se faire envoyer en Afrique.

Dès le début de l'audience, Me Marchant dépose des conclusions tendant à la communication au Conseil du dossier de l'enquête prescrite par le général en chef.

Le président, le colonel Proye, déclare que, d'après l'enquête, il n'y a pas lieu de tenir compte des réclamations des disciplinaires, puis le Conseil adopte les conclusions du commissaire du gouvernement, M. Jolivet, qui demande le rejet des conclusions de Me Marchant.

Interrogé, Hartmann sollicite l'indulgence de ses juges, dit qu'il n'avait pas l'intention de frapper M. Troude, contre lequel il n'a aucune animosité, et qu'il regrette d'avoir agi comme il l'a fait.

M. Troude vient expliquer que l'accusé est un homme d'esprit faible, qui s'est laissé influencer par d'autres détenus.

Après réquisitoire du commissaire du gouvernement, qui n'insiste pas sur la nature des voies de fait, bien caractérisée, et estime qu'il n'y a pas préméditation, après plaidoirie de Me Marchant, le Conseil, admettant les circonstances atténuantes, condamne Hartmann **à huit années de travaux publics.**

L'Affaire Théry

Théry, ancien garçon d'hôtel, est né à Paris. Incorporé au 155e, en 1904, il déserrait au bout de deux mois, était arrêté, condamné, puis affecté au 154e, d'où il déserrait quatre mois plus tard. Deux ans de prison. Nouvelle incorporation au 132e, à Reims ; nouvelle désertion après huit mois de services. Il est condamné à trois ans de prison, est envoyé, à l'expiration de sa peine, au 110e, à Dunkerque. Une quatrième fois déserteur, il est condamné à quatre ans de prison et envoyé au fort Gassion.

Le lendemain de l'acte Hartmann, Théry coupa en bandes ses pantalons, la visière de son képi, ses vareuses, ses chemises, caleçons. Il installa ces objets lacérés et, à l'aide d'une planche de chalit, comme s'il eût voulu appeler les surveillants, se mit à briser toutes les vitres de sa chambre.

Les surveillants le mirent aux fers.

Théry a une attitude fort peu repentante. Il répond à peine aux questions du président et déclare qu'il n'a rien à ajouter à la lettre qu'il a écrite pour exposer ses griefs.

Après audition des témoins, réquisitoire et plaidoirie de Me Marchant, qui demande l'indulgence des juges, Théry est condamné à **cinq ans de travaux publics.**

***

Gustave Witthouck, soldat au 73e d'infanterie, désertion à l'étranger avec emport d'effets non représentés. Trois ans. — Déf. : Me Gobert.

Henri Policard, cavalier au 6e chass. à cheval, outrages envers un supérieur. Cinq ans de travaux publics. — Déf. : Me Gobert.

Philippe Randour, territorial cl. 1907, recrut. de Béthune, insoumission. Vingt-cinq jours. — Déf. : Me Mouquet.

Fernand Castin, soldat cl. 1911, recrut d'Avesnes, insoumission. Un mois. — Déf. : Me Le Roy.

Georges Van Assel, soldat cl. 1909, recrut de Lille, insoumission. Trois mois. — Déf. : Me Mouquet.

Ferdinand Vergueht, cavalier au 21e drag., refus d'obéissance et ivresse manifeste et publique. Quatre mois. — Déf. : Me Mouquet.

Xavier Toursel, réservisté cl. 1906-1907, recrut. de Béthune, insoumission. Trois mois. — Déf. : Me Mouquet.

Emile Barelle, soldat au 145e d'infanterie, désertion à l'étranger. Trois ans (sursis). — Déf. : Me Macquart.

Gaston Timmerman, 2e sapeur-mineur au 3e génie, vol militaire et désertion. Trois ans. — Déf. : Me Valendueq.

Le Président de la République à Calais

A son retour d'Angleterre, M. Poincaré rentrera en France par Douvres et Calais, à bord du paquebot « Pas-de-Calais », escorté par les croiseurs « Gloire » et « Marseillaise ».

Il profitera de son séjour à Calais pour présider, le 27 juin, à l'inauguration du monument érigé à la glorification des 27 officiers et marins qui trouvèrent la mort dans la catastrophe du « Pluviôse », le 26 mai 1910.

Ce monument est élevé au rond-point de l'avenue de la Plage, près du Casino.

LE 16e BATAILLON DE CHASSEURS

QUITTERA LILLE APRÈS LES MANŒUVRES

M. Charles Delesalle, maire de Lille, vient d'être avisé par une lettre du ministre de la guerre que le 16e bataillon de chasseurs quittera Lille pour Conflans-Jarny après les manœuvres.

Les chasseurs à pied seront certainement regrettés à Lille, où ils étaient depuis si longtemps.

On sait que la Municipalité a l'intention de demander comme compensation le retour à Lille de la portion du 6e chasseurs à cheval actuellement en garnison à Hesdin.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

000

Une mobilisation des gardes

DES VOIES DE COMMUNICATION

On a pu s'étonner d'apercevoir jeudi dans les gares et le long des voies ferrées des civils portant au bras un brassard et armés d'un fusil.

Ces étranges gardiens sont des réservistes, des territoriaux.

Deux cents d'entre eux ont été convoqués pour faire une période d'instruction de trois jours.

NOUVELLE GRÈVE

AUX MINES D'OSTRICOURT

Les hercheurs d'une fosse d'Ostricourt se seraient mis en grève. Un certain nombre de mineurs de ce puits auraient déclaré ne pouvoir travailler sans eux et ne seraient pas descendus.

UN DIRECT MONGY TAMPONNE UN CAMION AUTOMOBILE

SUR LE NOUVEAU BOULEVARD A LA MADELEINE

TROIS BLESSES

Un grave accident s'est produit sur le Nouveau Boulevard, territoire de La Madeleine, jeudi, vers une heure de l'après-midi.

On sait avec quelle vitesse les tramways directs de l'Electrique descendent sur Lille la rampe qui commence vers l'avenue Saint-Maur.

Un négociant en eaux gazeuses, M. Vercammen, demeurant rue des Guinguettes, 41, conduisait un camion-automobile chargé de 6000 kilogs environ de bouteilles en paniers. Il avait à son côté son beau-frère, M. Guillaume Deheyse, qui habite la rue de Thumesnil, n° 19, à Moulins-Lille.

Après avoir longé le cimetière de l'Est, le camion passait rue du Romarin pour traverser la voie ferrée.

A peu de distance, M. Vercammen aperçut un tramway Mongy et fit signe de la main au wattman qu'il eût à ralentir. Mais celui-ci ne fut plus assez maître de ses freins, à cause de la vitesse et de la déclivité de la route, et d'autre part le camion n'eut pas le temps de traverser la voie.

Un tamponnement effroyable se produisit, dont le bruit, disent les témoins, fut comparable à un coup de canon.

Le camion, touché à l'avant du côté droit, fut projeté à une dizaine de mètres de là avec une violence telle qu'il fit un tête à queue. Le tramway continua sa route jusqu'à quarante mètres plus loin.

Heureusement les voyageurs du tramway ne ressentirent qu'une forte secousse. Le wattman, Gustave Constant, ne reçut lui-même que quelques coupures à la figure et aux mains, bien que l'avant du tramway fût complètement démoli.

M. Vercammen a déjà été victime d'un accident et a dû être amputé d'une jambe. Il perdait le sang en abondance par les blessures à la tête qu'il s'était fortement tombant et il se plaignait de vives douleurs à l'estomac. Son beau-frère était moins atteint : il s'était relevé sans autres blessures que des contusions à la jambe gauche et une ecchymose à la racine du nez.

Des témoins de l'accident transportèrent M. Vercammen à l'estaminet Hugo, où des soins lui furent donnés par M. le docteur Boudailler. Son état paraissait alors très grave.

Les blessés furent transportés à leur domicile.

M. Bertrand, commissaire de La Madeleine, a ouvert une enquête pour déterminer les responsabilités.

Le service des tramways du Boulevard a été désorganisé pendant une partie de l'après-midi.

L'assassinat de la rontière

DE SIN-LE-NOBLE

Contrairement à ce qu'on a dit, Marcel Petit, l'un des assassins de Mlle Allès, n'a pas encore été ramené à Douai. Son transfert est attendu d'un moment à l'autre. Ce n'est que lorsque celui-ci sera un fait accompli, que M. Certeux reprendra l'instruction de cette intéressante affaire.

L'avocat d'Adolphe Vandroth, dit Maquénesse, l'autre assassin, s'est rendu à la prison cellulaire où il a eu une entrevue avec son client.

Coups de couteau

A HAUTMONT

La rue des Ecoles fut samedi dans la soirée le théâtre d'une scène de désordre. Plusieurs jeunes gens regagnaient leur domicile, lorsqu'ils firent la rencontre d'un autre groupe qui voulut s'opposer à leur passage, les menaçant de leur faire un mauvais parti. Les adversaires ne tardèrent pas à en venir aux mains.

Soudain, Agénor Pruvost, 21 ans, journalier, s'affaissa sur le trottoir. Il venait de recevoir plusieurs coups de couteau d'un des agresseurs. Ce dernier, Gaston L., 19 ans, a pris la fuite.

Le blessé a reçu des soins du docteur Guérillon.

L'AFFAIRE RODRIGUEZ

M. Delalé a signé une ordonnance de non-lieu en faveur de Mlle Anna Letong.

On sait que Rodriguez comparaîtra prochainement aux assises pour fabrication de fausse monnaie.

COURS DES MARCHES A TERME EN LAINES, COTONS ET CAFES

Du 5 juin 1913 — Du 5 juin 1913

MOIS	Roubaix-Tourcoing T. U. COTE précéd.	COTE 11 h.30 Roub.	COTE 4 h.30 Tourc.	OFFRES acheteurs	OFFRES vendeurs
Juin	6 35	—	—	6 30	—
Juillet	6 30	—	—	6 27 1/2	6 30
Août	6 30	—	6 25	6 25	6 27 1/2
Septembre	6 27 1/2	—	—	6 22 1/2	—
Octobre	6 22 1/2	—	—	6 17 1/2	6 22 1/2
Novembre	6 20	—	—	6 15	6 17 1/2
Décembre	6 17 1/2	—	—	6 12 1/2	6 15
Janvier	6 15	6 12 1/2	6 10	6 07 1/2	6 10
Février	6 12 1/2	—	—	6 05	6 07 1/2
Mars	6 10	—	6 05	6 02 1/2	—
Avril	6 07 1/2	—	—	6 02 1/2	—
Mai	6 05	—	—	6 00	6 02 1/2
Ventes	30.000 k.				
Tendance					

MOIS	Anvers T. B. COTE de 11 h. 30 précéd.	jour	soir	Le Havre Laines Mérinos COTE 10 h. précéd.	jour	soir	Le Havre COTONS précéd.	jour	soir	Le Havre CAFÉS précéd.	jour	soir
Juin	6 225	6 20	6 175	195	195	195	77 37	77 87	78	63 75	64	64 50
Juillet	6 175	6 175	6 125	195 50	195 50	195 50	77	77 50	77 62	64	64 25	64 75
Août	6 15	6 125	6 10	195 50	195 50	195 50	77 62	77 12	77 12	64	64 25	64 75
Septembre	6 10	6 075	6 075	195 50	195 50	195 50	76 75	76 12	76 25	64	64 25	64 75
Octobre	6 075	6 05	6 05	194 50	194 50	194 50	74 50	75	75 62	64 25	64 50	65
Novembre	6 05	6 05	6 025	194	194	194	74 75	74 85	74 37	64 25	64 50	65
Décembre	6 025	6 00	6 00	190	191	191	73 37	73 75	73 87	64 25	64 50	65
Janvier	6 00	5 975	5 975	190	190	190	73 25	73 50	73 62	64 25	64 50	65
Février	5 975	5 975	5 95	188	188	188	73 12	73 37	73 50	64 25	64 50	65
Mars	5 95	5 925	5 925	188	188	188	73	73 25	73 37	64 25	64 50	65
Avril	5 90	5 875	5 875	188	188	188	73 87	73 25	73 37	64 25	64 50	65
Mai	5 875	5 875	5 875	—	—	—	73 87	73 25	73 50	64 50	64 75	65 25
Ventes	75000	55000	75000	—	—	—	2050	150	2050	48000	4000	240.0
Tendance	Calme			Calme			Soutenue			Soutenue		

MOIS	New-Orléans COTONS précéd.	jour	New-York COTONS précéd.	jour	New-York CAFÉS précéd.	jour
Juin	— —	— —	11 20	11 38	10 21	9 99
Juillet	— —	— —	11 36	11 47	10 24	9 97
Août	— —	— —	11 28	11 36	10 34	10 06
Sept.	— —	— —	11 11	11 14	10 45	10 15
Oct.	— —	— —	11 04	11 07	10 43	10 16
Nov.	— —	— —	11 02	11 05	10 44	10 17
Déc.	— —	— —	11 03	11 06	10 45	10 18
Janv.	— —	— —	10 99	11 02	10 47	10 19
Fév.	— —	— —	11	11 04	10 49	10 21
Mars	— —	— —	11 09	11 11	10 51	10 23
Avril	— —	— —	— —	— —	10 52	10 24
Mai	— —	— —	— —	— —	10 53	10 25
Ventes						
Tendance						

LIVERPOOL

MOIS	COTONS cours de clôt. précéd.	jour
Courant	6 46,5	6 40
Juin-Juillet	6 35	6 34,5
Juillet-Août	6 33 5	6 33
Août-Sept.	6 24	6 22,5
Sept.-Oct.	6 13,5	6 13
Octo-Nov.	6 07	6 07
Nov-Déc.	6 04	6 04
Déc.-Janv.	6 03	6 03
Janv.-Fév.	6 03	6 03
Fév.-Mars	6 04	6 04
Mars-Avril	6 05	6 05
Avril-Mai	6 06	6 06
Mai-Juin	7 07	6 07
Disponib. Ventes. 10000 b		
Soutenue		

DERNIERES TELEGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes [illegible] 5.000 b. ; en [illegible] 6.500 b. ; en [illegible]

Mois	Préc.	Ouv.	Clôt.	Ouv.	Clôt.
Juillet	11.47	11.47	11.54	—	—
Août	11.38	11.38	11.44	—	—
Octobre	11.07	11.07	11.09	—	—
Décembre	11.06	11.09	11.09	—	—
Mars	11.14	11.14	11.16	—	—

Roubaix-Tourcoing. — LAINES. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 6.18 à Janvier.

Soir. — 10.000 k. à 6.15 Août. — [illegible] 6.10, Janvier. — 10.000 k. à 6.15, Mars. — [illegible] 25.000 k.

L'[illegible] de la « CROIX DU NORD »

EN CHARME

de l'exécution rapide et soignée des Têtes de Lettres, Factures, Mémorandums, Lettres mortuaires, Cartes de Visite.